

LES INTERVENANTS

PIERRE CORNILLOT est médecin, professeur de médecine et biologiste hospitalier. Il a fondé la faculté de santé, médecine et biologie humaine de Bobigny, dont il a été le doyen de 1968 à 1987. Il a présidé l'université Paris-Nord (1987-1992), puis a créé et dirigé l'IUP Ville et Santé sur le campus de Bobigny (1993-2001). Il est président de l'association Santé internationale.

Après s'être investi parallèlement dans des actions d'aide au développement des pays du Sud, il se préoccupe aujourd'hui de la rédaction d'ouvrages sur la santé et la formation médicale, le système de santé et la recherche.

JEAN-PIERRE JOSEPH est avocat au barreau de Grenoble, musicien, écrivain (« Les radis de la Colère », « Vaccins, on nous aurait menti ? »...).

PATRICK BEUCHER est avocat au barreau d'Angers, membre du cabinet BDH Eurojuris, spécialisé en produits de santé.

FRANÇOIS JACQUOT est avocat au barreau de Paris. Il participe en tant que référent à la recherche juridique mise en route par CAP-LC. Il a été l'un des défenseurs du Dr Gérard Guéniot au cours de son long procès.

BERTRAND SALQUAIN est avocat aux barreaux de Nantes et d'Angers, membre du cabinet Atlantique Avocats Associés.

JEAN-HUGUES PLOUGONVEN est le président de Santé Solidarité-Nantes, association membre de l'UNACS (UNION DES ASSOCIATIONS CITOYENNES DE SANTÉ). Il participe activement à la défense des libertés thérapeutiques, du droit au choix, et au soutien des médecins non conventionnels ou des personnes mises en difficulté dans leurs choix thérapeutiques.

PAUL PLOUGONVEN est le président de l'association Santé Liberté Touraine, membre de l'UNACS. Il est un ardent défenseur des libertés de choix, de l'écologie, celle de la santé passant aussi par la réflexion sur les soins, leur qualité, leur nature.

PROGRAMME

À PARTIR DE 9H30 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

10H15 : OUVERTURE et présentation du colloque et de CAP-LC

10H45 : ALLOCUTION DE **PIERRE CORNILLOT**

11H15 : **MAÎTRE PATRICK BEUCHER**, « *Comparer la liberté de soin du malade et la liberté de prescription du médecin* » : *doit-on accepter que le médecin ne puisse pas répondre aux choix et demandes du malade, comme à ses propres connaissances et expériences, en dehors des produits officiellement autorisés ? Le « compéragé », les conseils et recommandations en produits de santé peuvent-ils être limités, voire interdits ?* »

12H10 : **MAÎTRE JEAN-PIERRE JOSEPH**, « *Docteur comment pouvez-vous faire retrouver la santé à vos patients, en respectant la Loi ?* »

13H00 : REPAS LIBRE

14H30 : **JEAN-HUGUES PLOUGONVEN**, « Santé et libertés : vision d'une association citoyenne de santé »

15H30 : **MAÎTRE FRANÇOIS JACQUOT**, « Conclusions apportées par les rendus du procès du Dr Gérard Guéniot »

16H30 : **MAÎTRE BERTRAND SALQUAIN**, « Médecine, croyances et liberté ». Frontière entre les médecines nouvelles, les croyances admises et les médecines condamnées, notamment par l'académie de Médecine.»

17H30 : PAUL PLOUGONVEN, « Santé et droits de l'homme »

18H30 : SYNTHÈSE DE **MAÎTRE FRANÇOIS JACQUOT**

19H00 : LE MOT DE LA FIN / Clôture du colloque

LE POT DE L'AMITIÉ AVANT DE SE SÉPARER